

Contribution de la campagne Emmanuel Macron avec vous

La politique énergétique menée des années 1950 à 1970 a permis à la France de bénéficier de l'un des systèmes électriques les plus performants d'Europe grâce à l'énergie nucléaire. Ce choix a engagé la France sur plusieurs décennies, contribuant à faire reposer notre pays sur un parc de 56 réacteurs nucléaires dont nous pouvons être fiers.

Près de 70 ans plus tard, le monde fait face à un nouveau défi, celui d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Grâce à la loi « Energie-Climat » du 8 novembre 2019, la France s'est engagée dans cette voie ambitieuse. L'Union européenne prévoit désormais un objectif identique. **Atteindre cet objectif, suppose de revoir en profondeur notre modèle de consommation d'énergie, en organisant une sortie rapide de notre dépendance aux énergies fossiles.**

À ce jour et malgré l'avance de la France en matière de décarbonation du système électrique, 60% de la consommation d'énergie finale en France repose encore sur des énergies fossiles, essentiellement des produits pétroliers et du gaz naturel. Dans le même temps, se passer intégralement des énergies fossiles demande une électrification massive de nombreux usages : mobilités, chauffage, production d'hydrogène « vert », ... En un mot, en plus d'un effort de sobriété que nous porterons (rénovation, changement de véhicule, innovation dans l'industrie ...), nous allons devoir produire plus d'électricité. C'est très différent de ce qui nous a été présenté pendant longtemps. D'après les analyses récentes du gestionnaire de transport d'électricité, RTE, nous devons produire au moins 40% d'électricité en plus à l'horizon 2050 (645 à 750 TWh selon le degré de réindustrialisation, contre 475 TWh aujourd'hui).

Pour assurer notre souveraineté énergétique, il faut regarder loin. Les choix d'aujourd'hui doivent nous permettre de répondre à nos besoins en énergie de demain. Ils peuvent aussi participer à l'effort de réindustrialisation du pays et s'inscrire dans la transition écologique. De ce fait, le débat ne porte plus sur un choix entre l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, il s'agit de se lancer résolument dans un plan massif de développement de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables.

À court et moyen termes, nous souhaitons développer de manière très volontariste toutes les énergies renouvelables pour doubler la production issue des énergies renouvelables électriques d'ici 2030 et l'augmenter davantage encore d'ici 2050. La vision à 2050 est claire : nous multiplierons par 10 notre puissance solaire, nous implanterons 50 parcs éoliens en mer, nous multiplierons par 2 la puissance installée de l'éolien terrestre, nous conserverons la maîtrise des barrages hydroélectriques sans remise en concurrence. Nous avons pleinement conscience du rejet de nombre de projets d'éoliennes terrestres. Personne ne souhaite voir quelque trésor national que ce soit, défiguré. Toutefois, il est possible de concilier développement de l'éolien et protection de nos paysages, de notre patrimoine naturel comme culturel. Pour ce faire, nous allons changer de méthode, en concertant mieux, en faisant confiance à nos élus, notamment les maires, en allant plus loin que l'avis préalable que nous avons déjà mis en place. Les maires doivent être ceux qui définissent des secteurs dans les plans locaux d'urbanisme, où l'implantation d'éoliennes sera soumise à condition, là où elle sera possible, là où elle ne sera pas permise.

Pour la filière nucléaire, il s'agit tout d'abord de se donner les moyens de **prolonger la durée d'exploitation des centrales existantes**. Nous prolongerons l'ensemble des réacteurs nucléaires qui peuvent l'être sans rien céder sur l'exigence de sûreté. Ce sont des choix éclairés par l'expertise scientifique de RTE et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). S'il est nécessaire d'être prudents sur la capacité à prolonger nos réacteurs, un réacteur nucléaire en état de produire ne sera pas fermé à l'avenir compte tenu de la hausse très importante de nos besoins en électricité. Si les premières prolongations au-delà de 40 ans ont pu être effectuées avec succès depuis 2017, EDF devra étudier dès le début du prochain quinquennat les conditions de prolongation au-delà de 50 ans, en lien avec l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Au-delà des réacteurs existants, il est important de redonner des perspectives pour la filière nucléaire française en l'inscrivant dans la durée. Nous construisons entre six à quatorze EPR2. L'objectif est d'avancer par pallier et d'offrir la visibilité qui s'impose à la filière, en tirant toutes les leçons du passé. Nous espérons le début des chantiers pour 2028. Le premier réacteur pourrait être mis en service dès 2035. Cette relance du nucléaire sera faite avec méthode. Une large concertation du public aura lieu au second semestre 2022 sur l'énergie, puis nous associerons le Parlement avant l'été 2023 afin de réviser la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Cette relance du programme nucléaire, qui conduira à la mise en service de 25 GW de nouvelles capacités nucléaires d'ici 2050, impose que les conditions réglementaires, financières et d'organisation de la filière et de l'État soient au rendez-vous. Nous y veillons : l'État mettra en place une direction de programme interministérielle dédiée au nouveau nucléaire qui sera en charge de piloter, de coordonner les procédures administratives et de s'assurer du respect des coûts et des délais des chantiers. Sur le plan financier, l'État investira pour préserver la situation financière d'EDF et développer l'ensemble de la filière. Sur le plan technique, il n'y a pas de souveraineté énergétique sans souveraineté industrielle. Nous continuerons à favoriser l'intégration de la filière : la reprise par EDF de la fabrication des turbines Arabelle, qui équiperont les EPR 2 que nous construisons, en est un premier exemple.

Par le choix du long terme, nous voulons nous donner les moyens de préserver nos savoir-faire et nos compétences dans le domaine du nucléaire et cela dans toute la filière. Il s'agit d'un impératif pour garantir l'excellence qui est la nôtre. À ce titre, le projet que nous portons prévoit de planifier les besoins en termes de compétence de la nation en les territorialisant, et en adaptant notre offre de formation en conséquence. Nous devons former plus d'un million de personnes dans les métiers d'avenir, dont le nucléaire. Cela suppose de mobiliser les services de l'État, les régions, les différentes branches professionnelles, les partenaires sociaux pour adapter au mieux nos besoins de formation.

La relance du nucléaire doit également être l'occasion d'investir dans des technologies de rupture et des transformations profondes. Nous l'avons déjà annoncé, nous ferons émerger en France, d'ici à 2030, des réacteurs innovants de petite taille, avec une meilleure gestion des déchets. Facilement exportables au niveau international, ces réacteurs innovants doivent également permettre de décarboner d'autres pays, notamment européens, qui feraient le choix d'une transition énergétique basée, comme nous, sur le nucléaire et les énergies renouvelables.

Là encore, l'État prendra toutes ses responsabilités en investissant dans ses filières d'avenir. De fait, il faut lancer plusieurs projets sur des familles technologiques différentes avec au fond deux sujets clés : **l'amélioration de la sûreté en baissant les coûts et la réduction de nos déchets nucléaires**. À côté de la promesse des *small modular reactor*, nous investirons dans la recherche afin de fermer le cycle du combustible et produire moins de déchets. Nous poursuivrons l'ensemble des projets de recherche ITER Cadarache et l'ensemble des projets conduits par le CEA.

La perspective d'une politique énergétique comportant une composante nucléaire d'aussi long terme doit être accompagnée d'une politique exemplaire en matière de gestion, en sûreté, des déchets. Le cycle du combustible implique de disposer des infrastructures adaptées au traitement des combustibles usés et à leur éventuel recyclage pour réutilisation dans les centrales.

Enfin, nous avons récemment pris position pour une réforme du marché européen de l'énergie. Il nous faut changer la manière dont sont fixés les prix au niveau européen, nos prix de l'électricité en particulier. Ils sont aujourd'hui trop dépendants du gaz et ne correspondent pas au mix électrique français. Nous anticiperons la fin de l'ARENH avant 2025, car les enjeux qui avaient présidé à sa mise en œuvre perdurent au-delà de cette échéance.

L'ampleur des défis de cette électrification massive est désormais connue. Elle peut à certains égards paraître vertigineuse : il s'agit ni plus ni moins que de renouveler quasi-intégralement notre système de production électrique par le développement de nouvelles capacités de production décarbonée dans les trois prochaines décennies. Ces défis supposent une mobilisation générale forte et rapide de l'ensemble des acteurs. Nous devons poursuivre la conquête de notre souveraineté énergétique entamée avec la construction du parc nucléaire historique et prendre en main notre destin énergétique, en sortant de la dépendance aux énergies fossiles importées. Pour maîtriser, en France, la production massive d'une électricité décarbonée.

C'est la condition pour une France indépendante, industrielle, à la pointe du combat écologique. Candidat à un nouveau mandat, Emmanuel Macron en prend l'engagement.